



CODEV du Gard rhodanien
Commission Environnement
du 17 octobre 2022 à 18 heures 30
en visioconférence

Présents :

Anne BARBUSSE, Vice-présidente
Martine DELAUNAY, Secrétaire générale
Joëlle CHARPAIL, Jean-Yves CHEMIN, Jean-Philippe DANCAUSSE

L'ordre du jour de cette réunion concerne le PCAET dont le projet a été approuvé par le conseil communautaire le 11 octobre 2021.

Les documents listés ci-dessous, téléchargés sur le site internet de l'Agglomération, ont été étudiés par les membres présents qui échangent leurs remarques.

Documents analysés :

- Délibération du conseil communautaire
- Diagnostic
- Rapport environnemental
- Stratégie
- Plan d'actions
- Avis MRAE
- Avis préfet de Région

I - Remarques d'ordre général :

1) Lors de la réunion précédente, il avait été décidé de créer deux groupes de travail : un sur l'eau et un sur le PCAET.

Le PCAET contient beaucoup de fiches sur l'eau, sans compter des apports comme le livre blanc de la concertation avec une intéressante contribution sur les eaux fluviales.

Mais le PCAET ne concerne que la ressource, et non le mode de gestion (régie directe ou délégation de service public).

Il est donc décidé de maintenir l'auto-saisine sur l'eau, en travaillant en priorité sur les fiches du PCAET concernant l'eau, puis d'élargir la démarche à d'autres problématiques.

2) Le PCAET est un document important en quantité comme en qualité. Mais il semble qu'il implique de se tenir au courant des travaux d'autres commissions, car il touche les déchets, l'économie, le tourisme, etc..., ce qui demande un vaste travail.

Comme on l'avait déjà signalé au début, l'environnement est une question transversale touchant quasiment à toutes les problématiques.

Les travaux des autres commissions nous sont communiqués à l'ensemble des membres du CODEV et sont disponibles sur le site internet de l'Agglo.

3) Le PCAET se décline en 49 fiches actions. Mais on notera que la remise en cause du fondement de base de la surconsommation induite depuis les années 60 n'apparaît nulle part. Donc ce sont des mesures destinées à transformer la société actuelle sans aller jusqu'à la remise en cause d'une civilisation industrielle/post industrielle qui a débuté il y a deux siècles. L'objectif 3 du SRADDET précise pourtant «la reconnaissance de la place du vivant au fondement de notre société, dans une économie basée sur la consommation ». Il s'agit donc d'un changement de paradigme, qui n'apparaît pas clairement dans le PCAET.

Le mot « sobriété », qui pourtant est « à la mode » depuis septembre 2022, n'apparaît que dans un objectif stratégique (documents sur les stratégies), le terme « décroissance » n'apparaît jamais.

Dans la note d'intention, il est intéressant de noter qu'on parle de maintenir une « économie dynamique » et du « pouvoir d'achat ».

D'une manière générale dans les fiches actions on s'attaque aux conséquences et non aux causes du dérèglement climatique.

4) Par ailleurs le PCAET est en deçà des objectifs nationaux, sans qu'il soit donné de raison à ce choix, ce qui est d'ailleurs souligné dans les avis (préfecture et région)

5) Surtout, la plupart des mesures sont de sensibilisation (participation communication), très peu sont obligatoires. Comment toucher des entreprises, comment toucher des acteurs économiques dans une économie basée sur le profit et l'exploitation des hommes comme de la planète ? Comment faire adhérer la population ? Cela n'est pas pensé dans le plan, cela reste non-nommé (à savoir les conditions historiques des rapports entre les citoyens et les décideurs, qu'ils soient étatiques ou privés, avec perte de sens du collectif).

Comment faire pour faire adhérer ?

6) Par ailleurs, de nombreuses actions sont des actes de parole, non pas des actions concrètes. On note la récurrence de termes comme « communiquer, sensibiliser », des choses très importantes mais qui ne sont pas des actions pratiques. Donc il faudra veiller à ce que ce ne soit pas des « blablas » de plus.

7) On remarque aussi beaucoup de contradictions, d'effets rebond, nécessitant des mesures ERC (Éviter, Réduire, Compenser) nombreuses.

8) Concernant le suivi, on remarque que dans les fiches actions ne sont pas donnés les noms des référents technique/politiques, comme il est préconisé ailleurs.

De plus, le suivi est prévu au bout de 3 ans. Le plan a mis 5 ans pour être élaboré de 2017 à 2022, or il semble que si l'on attend 3 ans pour avoir de nouveaux éléments, à la vitesse où le changement climatique se produit, tout est beaucoup trop lent. Il faut agir/intervenir vite. Par ailleurs des données sont déjà obsolètes, ne prenant pas en compte les étés 2019 et 2022 où les températures/la sécheresse se sont accélérés. Le premier tableau du diagnostic s'appuie sur des chiffres s'arrêtant en 2010 !

9) Ensuite notre mode de travail. On peut commencer à travailler sur les différents documents un par un (remarques, questions) puis faire une synthèse.

On peut aussi s'intéresser plus particulièrement aux fiches actions, qui résument souvent diagnostic et stratégie. En particulier le suivi va être très important, d'autant qu'il manque souvent des données chiffrées. Il faudra veiller à ce qu'il nous soit communiqué., et pas seulement au bout de trois ans, mais au fur et à mesure.

D'autre part, il faudrait veiller à ce que des idées du livre blanc de la concertation n'aient pas été écartées/oubliées (par exemple la plateforme de covoiturage locale).

Surtout, les avis de la préfecture et de la Mission environnementale sont à détailler, voir s'ils seront pris en compte dans l'adoption du PCAET. Y aura-t-il des modifications après le retour des avis, si oui lesquelles ? Il faudra vérifier dans chaque fiche que les préconisations ont été ajoutées.

II - Remarques particulières :

Les indicateurs annuels doivent être clarifiés.

Il n'y a presque rien sur l'énergie éolienne (motif de la protection paysagère et du bruit), or certains endroits (Tavel, vallée du Rhône) pourraient peut-être comporter des implantations éoliennes.

Presque rien aussi sur l'hydroélectrique, alors que le système a évolué, avec suivi des débits minimum et passes à poisson.

Idem pour la méthanisation, la réutilisation des boues des stations d'épuration, à développer en engrais s'il n'y a pas de métaux lourds provenant d'industries, réutilisation auprès des agriculteurs ou jardineries.

Réutilisation des eaux usées et des eaux des bassins de rétention pour l'irrigation ou l'arrosage de stades.

Problème de l'arrosage des vignes. C'est une solution à court terme et non à long terme. Le projet des trois châteaux a pourtant été validé par l'État et la DDTM. En Afrique, on écarte les

vignes pour mieux faire circuler l'air mais ça implique de tout arracher pour replanter. S'interroger plutôt sur des cépages mieux adaptés à la sécheresse.

Pour l'habitat on attend un retour du système du guichet unique, mais ça ne fait que commencer.

Favoriser la végétalisation, traiter les ilots de chaleur, désimperméabiliser les cours d'école au lieu de continuer à les goudronner, replanter des arbres.

Inciter à économiser l'eau en jouant sur le prix (plus on consomme, plus on paie).

Pour le solaire photovoltaïque, il faut que les surfaces soient suffisantes pour le rendement pour que les investisseurs mettent des panneaux sur les entreprises/supermarchés. L'Agglo ne peut pas obliger, juste être un facilitateur.

Pour les constructions neuves, il semble qu'il y ait dans les Scot des impératifs plus précis pour améliorer le rendement énergétique des maisons (soit poêle à bois, soit géothermie, etc...) avec des incitations.

III - Questions :

1) Est-il possible d'avoir un suivi annuel plutôt qu'au bout de trois ans ? (Nécessité d'avoir le nom et le contact des référents techniques/politiques pour être efficace)

2) Ce compte rendu sera transmis à l'Agglomération pour qu'il soit présenté en réunion du Conseil communautaire lors de l'adoption du PCAET afin que les propositions du CODEV soient entendues. Peut-on avoir communication du nouveau PCAET s'il y a d'éventuelles modifications avant l'approbation?"

3) Peut-on avoir une prochaine réunion en présence d'ABCèze afin de poser des questions ?

4) Peut-on se rapprocher de l'Université d'Avignon dont certains spécialistes travaillent sur le problème de l'eau sur le territoire et la Cèze (d'après les documents du PGRE) ?

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 19 heures 45.